

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 5 octobre 2020 – 20 heures, salle des fêtes

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Nathalie GASC, Camille NORMAND, Alison PETIT, Séverine QUENNESSEN, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

Madame Nadia SOLLOGOUB
Monsieur Emmanuel BEAUVOIS

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ
Pouvoir de Monsieur Emmanuel BEAUVOIS à Madame Nathalie GASC

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu divers courriers d'associations qui remercient la municipalité pour les subventions accordées.

Le club de l'amitié a pris la sage décision de ne pas reprendre ses activités jusqu'à la fin d'année.

Le maire rappelle que le département est classé en alerte rouge depuis le 24.09 en raison d'un seuil indicateur de 51.65 / 100000 (seuil alerte étant à 50 / 100000). Toutes les règles et gestes doivent être plus que jamais respectés.

Le maire informe que la municipalité a décidé de maintenir la cérémonie du 11 novembre qui aura le mercredi 11 novembre, rendez-vous à 10h30 aux Monument aux Morts.

Autres décisions prises par la municipalité, et avec beaucoup de regret, mais la conjoncture actuelle dicte la prudence : le goûter de la semaine bleue, Halloween et le marché de Noël n'auront pas lieu cette année.

Concernant le Téléthon, traditionnellement associé au marché de Noël, la municipalité étudiera avec les associations comment organiser une mobilisation, sûrement sous forme de dons.

Concernant les aînés, il est prévu une distribution de colis de Noël à tous les aînés, dans le respect des gestes barrières. Le repas sera certainement annulé.

Monsieur le Maire sollicite l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Questions à l'ordre du jour

1- DEMANDE DE SUBVENTION – CAMP D'ETE 2021

Un camp d'été à destination des enfants de 8 à 11 ans devait être organisé durant la session d'été 2020 de l'ALSH, à Mesnil-Saint-Père, dans l'Aube. En raison des mesures prises durant la crise sanitaire, ce camp a dû être annulé. En revanche, son organisation est envisagée pour l'été 2021, du 19 au 23 juillet. Comme l'année passée, une participation de 160 € sera demandée aux familles pour les inscriptions. Le coût prévisionnel de ce camp s'élève à 6 084,00 € H.T. La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre avait accordé une aide à la commune l'année passée. Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter à nouveau auprès de la CAF de la Nièvre une subvention de fonctionnement de 3 330 € pour ce camp.

2- DEMANDES DE SUBVENTIONS – GIRATOIRE NORD

Le rond-point situé au Nord de la commune, au carrefour des routes départementales 907, 957 et 440 a été vandalisé l'année passée. Il a également subi les dommages du temps. Son réaménagement est projeté avant la fin de l'année 2020. Il consiste en le retrait des plaques de marbre cassées et jugées dangereuses, ainsi qu'en des travaux de rejointement de certains pavés. La végétalisation de la partie supérieure de l'îlot est également prévue. Le Conseil Départemental de la Nièvre, via la répartition du produit des amendes de police, ainsi que l'Etat, via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), peuvent financer une partie de cet investissement, au titre des aménagements de sécurité de la voirie. Le montant prévisionnel du projet est de 42 947,80 € H.T. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 16 000,00 € auprès du Conseil Départemental, et une subvention de 18 358,24 € auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2020.

3- MOTION POUR LA RECONSTRUCTION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

La commune de Saint-Amand-en-Puisaye est propriétaire du bâtiment abritant la brigade de gendarmerie. Ce patrimoine construit en 1972 a fait l'objet en 1995, d'une extension avec la construction d'un pavillon indépendant ainsi que d'une isolation par l'extérieur du bâtiment principal.

Dans un courrier en date du 30 décembre 2019 adressé au précédent maire de la commune, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Nièvre, bien que ne remettant pas en question les travaux d'entretien réalisés, sollicitait la possibilité d'envisager la construction d'une nouvelle caserne mieux adaptée aux enjeux futurs afin de pérenniser une implantation dans la commune.

Même si nous ne remettons pas en question la stratégie d'organisation des services de gendarmerie sur le département de la Nièvre, pas plus que les exigences sur les conditions d'hébergement des militaires, il n'en demeure pas moins qu'une présence physique sur le secteur de Saint-Amand nous semble incontournable, à la fois en termes de délais d'intervention et de prévention que de protection des populations.

En effet, la situation géographique de Saint-Amand à l'extrême nord-ouest du département place le territoire relativement loin des brigades de Cosne sur Loire ou de Donzy. Une fermeture de l'unité de Saint-Amand viendrait affaiblir le maillage territorial de la gendarmerie et serait de facto non seulement perçue par la population comme un nouveau retrait des services publics, mais également en contradiction avec la volonté du Président de la République de rapprocher les gendarmes et les policiers des citoyens.

Aussi, nous affirmons aujourd'hui notre demande de maintien de ce service sur la commune de Saint-Amand-en-Puisaye par le lancement d'un projet de reconstruction avec une maîtrise d'ouvrage portée par un partenaire institutionnel reconnu le domaine immobilier.

Le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-sur-Loire, réuni en séance du 5 octobre 2020, soutient à l'unanimité la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Amand-en-Puisaye en date du 1^{er} septembre 2020, ci-après :

« En réponse au courrier du colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Nièvre du 30 décembre 2019 sollicitant l'étude de la construction d'une nouvelle caserne adaptée aux enjeux futurs afin de pérenniser une implantation dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le projet de construction d'une nouvelle caserne dont la maîtrise d'ouvrage sera portée par un partenaire institutionnel reconnu dans le domaine immobilier, dans le but de maintenir le casernement et l'hébergement sur la commune de Saint-Amand-en-Puisaye
- Autorise le maire à instruire le dossier, tant pour la nouvelle construction que pour le devenir des locaux. »

4- VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNE

En section d'investissement, suite à la réception des derniers devis relatifs aux travaux de réaménagement du rond-point nord (dont le montant prévisionnel s'établit à 51 537,36 €) et de modification d'un bâtiment pour l'installation d'un distributeur automatique de billets (dont le montant prévisionnel est de 29 641,80 €), le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les ajustements de crédits suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/2315 - 336 – Divers travaux de voirie			- 7 000,00 €	
C/2315 - 339 – Aménagement rond-point nord			+ 7 000,00 €	
C/2313 - 333 – Rénovation école élémentaire			- 10 000,00 €	
C/2031 - 338 – Revitalisation rurale			- 10 000,00 €	
C/2313 - 320 – Bâtiments terrains communaux			+ 20 000,00 €	

5- DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE MODIFICATION D'UN BATIMENT POUR IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Par délibération du 7 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'achat du bâtiment qui abritait un distributeur automatique de billets (DAB) jusqu'au printemps 2019, et qui appartient à la Caisse d'Epargne.

Les travaux nécessaires à l'implantation d'un nouveau DAB au même emplacement que l'ancien, ont été chiffrés. Ils s'élèvent à 29 641,80 € H.T. L'Etat, via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), peut financer une partie de cet investissement. Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 17.785,00 € (soit 60 % du montant des travaux) au titre de la DETR 2020.

Questions diverses

Pas de questions des élus.

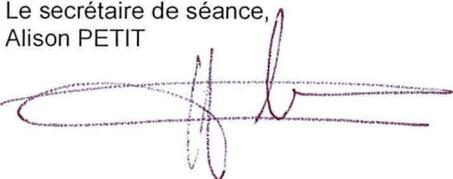
Deux observations ont été portées sur le cahier de doléances depuis de dernier Conseil, concernant un terrain en friche rue Alexandre Paris et le riverain d'un parking demande l'installation d'une clôture de protection aux abords de ce parking.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Un administré remercie la municipalité pour avoir rétabli le bon fonctionnement des cloches de l'église. Le maire confirme qu'une maintenance a été effectuée au niveau du système de gestion de la sonnerie des cloches.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

